

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 7 OCTOBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-05-22 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) – MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE PETITE ENFANCE**

DATE DE CONVOCATION : 30 SEPTEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 11 OCTOBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de BONNIN Pierre), AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND Alde), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André (ayant la procuration de SITTLER David), VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2021.05.08), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, SEGAULT Jean-François, SITTLER David, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, ASSFELD LAMAZE Christine, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	MANGEOT Etienne
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 65 présents. De la 2021.05.08 à la fin : 66 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 70 votants. De la 2021.05.08 à la fin : 71 votants.

Un diagnostic sur le taux d'absentéisme et la capacité de remplacement des agents a été initialement mené pour les quatre crèches du territoire : Crèchendo et La Clé des Champs en gestion communautaire, Roger Rolin et La Louvière en gestion communale à Toul. Toutefois, la disparité des besoins entre les crèches communales et les crèches communautaires ne permet pas actuellement de solution mutualisée à l'échelle de ces 4 structures.

Au titre des six premiers mois de l'année, il a manqué sur les deux crèches communautaires environ 541 heures pour une demi-année à rapporter à 1 607 heures annuelles de travail (soit 0,67 ETP – équivalent temps plein). Les remplacements ont pu être pourvus à hauteur de seulement 407 heures, principalement en interne grâce aux heures complémentaires et par recrutement temporaires. En effet, l'absence de candidats disposant des qualifications requises, la crise sanitaire et les arrêts courts mais renouvelés par période ont entraîné cette année une très grande difficulté à recruter « au fil de l'eau ».

Ajouté à d'autres absences programmées au sein de l'équipe (formation, événements familiaux...), estimées à 0,12 ETP, ceci a eu pour conséquence :

- une adaptation constante des équipes entraînant fatigue et usure professionnelle,
- un report de certains projets et activités,
- un risque de diminution de la qualité d'accueil pour chaque enfant et chaque famille malgré l'engagement des équipes.

Aussi, en tenant compte des absences imprévues et de l'adaptation annuelle des équipes pour pallier les absences prévues, il est proposé d'expérimenter le recrutement d'une professionnelle dite « volante », mutualisée à l'échelle des deux crèches intercommunales, à hauteur d'un temps non complet de 0,80 ETP. Le suivi des absences sera naturellement poursuivi afin d'ajuster le besoin sur les différentes structures et proposer le cas échéant au conseil communautaire une adaptation.

Pour les jours ou période sans besoin de remplacement, le lieu de travail et les missions seront définis mensuellement par les deux directrices en fonction des projets d'équipe. Une fiche de poste spécifique sera créée.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Vu la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Toulaises,

Vu la disponibilité des crédits budgétaires,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser la création d'un emploi permanent à temps non complet (à 80%, soit 28 heures hebdomadaires), grade d'adjoint d'animation ;**
- **De s'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence ;**
- **D'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

